

LE MÉGAPHONE DE L'ADIE



**PLAIDOYER POUR
UN ENTREPRENEURIAT
POPULAIRE**

adie

sommaire

ÉDITORIAL DE FRÉDÉRIC LAVENIR, PRÉSIDENT DE L'ADIE	4
PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE	5
POUR UNE RECONNAISSANCE DES PETITS ENTREPRENEURS LOCAUX À LA HAUTEUR DE LEUR POIDS CROISSANT DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE	6
POUR LA CONVERGENCE DES DROITS SOCIAUX DES INDÉPENDANTS AVEC LES SALARIÉS	8
POUR INTÉGRER LA CRÉATION D'ENTREPRISE AU CŒUR DES POLITIQUES DE L'EMPLOI.....	10
POUR ACCOMPAGNER LES PETITS ENTREPRENEURS LOCAUX, ACTEURS D'UNE ÉCONOMIE DURABLE ET DE PROXIMITÉ	12
L'ADIE EN CHIFFRES	14



UN MÉGAPHONE POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Ils se comptent aujourd'hui par dizaines de milliers, ces entrepreneuses et entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie, en métropole et dans les outre-mer, dans nos villes, nos banlieues, nos campagnes.

Un par un, chacun dans la singularité de son projet, ils ont été écoutés par les conseillers et les bénévoles de l'Adie, qui leur ont fait confiance et leur ont apporté capitaux et conseils. Ils ont créé et développé leur activité, ils ont tenu pendant la crise et les confinements successifs : avec leurs rêves et leurs difficultés, avec leur enthousiasme et leurs valeurs, avec leur incroyable résilience, ils sont aussi le visage de la France d'aujourd'hui et de demain, de la France dont nous sommes fiers et qui n'est pas seulement celle des start-up et des groupes industriels.

Et ils ne ressemblent pas à ce que vous croyez : l'enquête menée auprès d'eux par OpinionWay pour cette nouvelle édition du Mégaphone de l'Adie le démontre amplement.

Tout d'abord la grande majorité d'entre eux n'a pas le sentiment de subir le statut d'entrepreneur indépendant mais bien de l'avoir choisi et de le choisir chaque jour : parce qu'il offre une véritable autonomie, parce qu'il permet de donner sens au travail et de l'aligner sur les valeurs, priorités de vie et compétences de chacun.

Ensuite les petits entrepreneurs locaux sont des acteurs engagés du développement local et durable : en offrant des services de proximité, dans les quartiers et les villages, ils ont pleinement conscience et fierté de créer des emplois ancrés dans leur territoire, d'améliorer la qualité de vie de la communauté locale, et de contribuer à la cohésion sociale et à la citoyenneté.

Enfin ils mesurent bien leur « invisibilité » et les préjugés dont ils sont victimes : lorsqu'il ne les oublie pas purement et simplement, le discours politique et médiatique les traite avec condescendance, comme si leur entreprise n'était qu'un pis-aller.

Mais ils ne veulent pas de ce regard surplombant et le plus souvent ignorant ; ils n'entendent pas qu'on décide à leur place de ce dont ils ont besoin : ils demandent simplement justice et équité ; ils demandent les mêmes droits que les salariés – d'avoir de quoi vivre lorsqu'ils tombent malades, de se loger, de se former, de rebondir en cas d'échec, de ne pas être regardés avec méfiance par la bureaucratie des droits sociaux...

C'est un fait, notre système n'a pas été construit pour eux et ne leur est ni accueillant ni bienveillant. Or il est temps de sortir de cette logique ancienne consistant à différencier les droits selon les statuts, à tracer des frontières puis à chercher désespérément comment simplifier leur franchissement ! Il est temps de prendre en compte la diversité des parcours, la mobilité des personnes, l'hybridation des statuts. Il est temps de découvrir la réalité de l'entrepreneuriat populaire.

Voilà pourquoi l'Adie, se faisant ici l'écho des petits entrepreneurs et travailleurs indépendants qu'elle connaît bien, plaide avec force et conviction pour la convergence des régimes et des droits sociaux, avec l'universalité pour objectif ultime – sécurité sociale, droit au chômage, garantie locative, droit à la formation et à la valorisation des acquis de l'expérience professionnelle...

J'espère de tout cœur que ce Mégaphone vous en convaincra.

LE MÉGAPHONE DONNE LA PAROLE AUX PETITS ENTREPRENEURS LOCAUX « INVISIBLES »

Il y a aujourd'hui en France 3,6 millions d'indépendants qui représentent environ **11 % de la population active**, dont, 2,5 millions qui n'ont aucun salarié¹.

Bien qu'éloignés dans leur réalité de la représentation habituelle des Très Petites Entreprises (TPE), qui regroupent dans une même catégorie toutes les entreprises de moins de 10 salariés, ces indépendants représentent une part importante de l'activité économique française. Ce sont de petites entreprises locales à part entière qui contribuent, au même titre que les autres entreprises, à façonner le tissu économique et le monde de demain.

LA MÉTHODE

Ces propositions sont issues d'une consultation nationale menée en ligne par OpinionWay du 7 octobre au 2 novembre 2021 auprès de **1 149 personnes** (consultation adressée par mailing aux entrepreneurs et porteurs de projet d'après la base de contacts de l'Adie, financés ou non encore financés par l'Adie).

“*opinionway*”

L'ADIE SOUTIENT L'ENTREPRENEURIAT POPULAIRE

Depuis 30 ans, l'Adie défend l'idée que le droit à l'initiative économique doit être accessible à tous, même sans capital, même sans diplôme, même sans réseau.



1 : Source INSEE et ACOSS 2020

2 : INSEE, enquête SINE 2018, première vague

3 : Hors Nouvelle-Calédonie

4 : Les moyennes nationales portent, sauf mention contraire, sur l'ensemble de la population française

POUR UNE RECONNAISSANCE DES PETITS ENTREPRENEURS LOCAUX À LA HAUTEUR DE LEUR POIDS CROISSANT DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE



CE QUE LES PETITS ENTREPRENEURS NOUS DISENT :

“ Les indépendants représentent un élément important dans la vie socio-économique de la société. Aujourd’hui, le besoin se fait sentir d’inscrire en vrai dans les débats politiques une stratégie pour encourager ces travailleurs. ”

L'ENTREPRENEURIAT INDIVIDUEL, UNE TENDANCE EN HAUSSE

Ils représentent plus de 10% de la population active de notre pays, ont généré près de 200 milliards d’euros de chiffre d’affaires depuis dix ans, et ont versé environ 40 milliards de cotisations sociales. Ils contribuent également à leur niveau au développement de l’emploi localement. À titre d’exemple, 11 % des entrepreneurs financés et accompagnés par l’Adie ont pu créer au moins 1 emploi salarié, en plus de leur propre emploi⁵.

L’envie croissante d’entreprendre est une tendance de fond qui appelle à une prise en compte de la part des pouvoirs publics à la hauteur de son poids actuel et à venir dans la société. En 2021, le nombre des créations d’entreprises en France a atteint un nouveau record avec 995 868 créations soit 17,4% de plus qu’en 2020 (déjà en hausse de 4% par rapport à 2019), allant jusqu’à +17% pour les entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur et +24,3% pour les sociétés⁶. L’Indice Entrepreneurial Français 2021 confirme que ce dynamisme entrepreneurial est une tendance structurelle qui s’inscrit dans la durée et promet de se renforcer dans l’avenir, porté par une motivation plus forte des jeunes, dont le nombre d’entreprises a doublé entre 2009 et 2020⁷.

30%
DES FRANÇAIS ONT CRÉÉ LEUR ENTREPRISE, EN ONT LE PROJET OU L’INTENTION⁷

Les motivations des petits entrepreneurs locaux⁸ :

79%

CITENT DES MOTIVATIONS LIÉES À LA LIBERTÉ DANS LEUR TRAVAIL

64%

CITENT L’ENVIE DE DONNER DU SENS À LEUR TRAVAIL

52%

CITENT LE BESOIN DE S’INSÉRER PROFESSIONNELLEMENT

LES PETITS ENTREPRENEURS LOCAUX SE SENTENT NÉGLIGÉS

Si les mesures prises dans le cadre de la crise et plus récemment le Plan Indépendants les ont quelque peu sortis de l’angle mort des politiques publiques, ils sont encore très mal connus, voire mal perçus, notamment lorsque l’on parle de micro-entreprises.

Ils se heurtent en effet à de nombreux préjugés : instables, fragiles, dépendants des plateformes, les indépendants subiraient leur statut tout en faisant de la concurrence déloyale aux « vraies entreprises ». Le travail indépendant ne serait ainsi qu’un pis-aller ou qu’une transition vers le salariat, comme s’il s’agissait d’un horizon indépassable.

Il est temps d’en finir avec cette image déformée de la réalité. L’aventure de l’entrepreneuriat est en effet d’abord synonyme de choix de vie, de liberté et de plus en plus de recherche de sens.

Fiers, engagés, motivés et courageux, ces entrepreneurs locaux ressentent la sympathie des Français à leur égard.

Mais vis-à-vis des pouvoirs publics, le constat est bien moins positif. Ils ne s’estiment en effet toujours pas considérés en tant qu’acteurs économiques au même titre que les petites, moyennes et grandes entreprises employant des salariés et revendiquent d’être mieux reconnus et valorisés par les pouvoirs publics.



NOUS DEMANDONS

UNE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

- **Défendre le régime de la micro-entreprise** qui rend l’entrepreneuriat accessible à tous et reconnaître les micro-entrepreneurs comme des entrepreneurs à part entière.
- **Garantir un droit pour tous les travailleurs indépendants de se syndiquer** et de choisir leurs représentants.
- **Construire un nouveau plan dédié au développement du travail indépendant** via des États généraux du travail indépendant.
- **Assurer une meilleure représentation** des indépendants dans les assemblées représentatives de la société civile.

5 : Étude d’impact Adie 2021 réalisée par l’Institut Audirep.
6 : INSEE, Créations d’entreprises - décembre 2021
7 : Enquête menée par l’IFOP pour le compte de l’Observatoire de la création d’entreprise de Bpifrance Création - décembre 2021
8 : Consultation OpinionWay pour l’Adie - novembre 2021

POUR LA CONVERGENCE DES DROITS SOCIAUX DES INDÉPENDANTS AVEC LES SALARIÉS



CE QUE LES PETITS ENTREPRENEURS NOUS DISENT :

“ Une des plus grandes problématiques est de ne pas avoir les mêmes droits que les travailleurs salariés (accès au logement, retraite, chômage...). C'est un vrai frein au quotidien ainsi qu'une source de stress. Les travailleurs indépendants sont vus comme des personnes précaires, et pourtant nous sommes de plus en plus nombreux. Il est grand temps que l'on soit estimés à la même hauteur que les salariés. Et que cela n'entrave pas nos droits. ”

UNE INÉGALITÉ DEVANT LES DROITS SOCIAUX

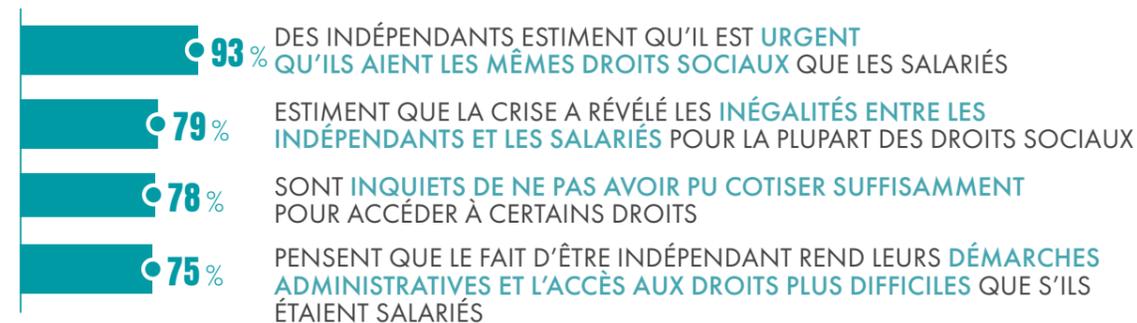
La crise a en effet agi comme un révélateur et un amplificateur des limites d'un système de protection sociale construit pour le salariat mais qui ignore encore largement les indépendants.

La question de la protection sociale est cruciale pour que le droit d'entreprendre en France soit accessible à tous, et particulièrement aux créateurs d'entreprise qui ne démarrent pas avec tous les atouts en main.

41% DES INDÉPENDANTS ONT HÉSITÉ À CRÉER LEUR ENTREPRISE PAR MANQUE DE PROTECTION SOCIALE⁹

Au moment de la création, cette crainte est ressentie d'autant plus fortement que les porteurs de projet entrepreneurial sont en situation de fragilité sociale et/ou financière.

LA PROTECTION SOCIALE, UNE PRIORITÉ POUR LES INDÉPENDANTS¹¹



Durant l'exercice de l'activité indépendante ensuite, les entrepreneurs locaux aux revenus modestes se trouvent dans une situation particulièrement inégalitaire. Comparés aux salariés disposant de revenus similaires, ils ont davantage de prélèvements pour moins de droits¹⁰.

47% D'ENTRE EUX ESTIMENT QUE LEURS DROITS SOCIAUX SE SONT DÉTÉRIORÉS DEPUIS QU'ILS SE SONT LANCÉS¹¹

De même, l'accès au logement locatif est encore très difficile pour les indépendants qui ne peuvent présenter ni le contrat de travail ni les 3 bulletins de salaires généralement exigés.

27% CONSTATENT QUE LEUR ACCÈS AU LOGEMENT S'EST DÉTÉRIORÉ¹¹

NOUS DEMANDONS

LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE DE TOUS LES ACTIFS

La convergence des droits est un des chantiers incontournables de la construction de la France de demain. Il faut sortir de cette logique ancienne qui consiste à tracer des frontières et à différencier les droits sociaux des actifs en fonction de leur statut juridique, dans un monde où les parcours professionnels seront de plus en plus divers tout au long de la vie.

Nous appelons à une réforme plus ambitieuse pour tous les indépendants, posant le principe non seulement d'un alignement du poids des cotisations entre les entrepreneurs et les salariés aux revenus modestes, mais aussi d'une équivalence des droits à prestation — notamment en matière d'indemnités journalières, d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles, et en matière de retraite — ainsi que l'accès des non salariés au logement et à la formation tout au long de la vie.

59% DES INDÉPENDANTS ESTIMENT PRIORITAIRE D'AVOIR ACCÈS À UNE ASSURANCE CHÔMAGE EN CAS DE CESSATION D'ACTIVITÉ¹¹

49% DES INDÉPENDANTS CONSIDÈRENT PRIORITAIRE DE BÉNÉFICIER D'UNE MEILLEURE COUVERTURE DU RISQUE PROFESSIONNEL¹¹

À COURT TERME, UNE AMÉLIORATION DES PRINCIPAUX DROITS SOCIAUX

CHÔMAGE

• Simplifier le dispositif d'ouverture des droits, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Allocation Travailleurs Indépendants, fondé sur la confiance et largement accessible aux entrepreneurs aux revenus modestes dès lors que leur activité n'est plus économiquement viable.

SANTÉ

• Mieux couvrir les travailleurs indépendants en cas d'arrêt de travail lié à une maladie, une maternité ou un accident, via une réforme des indemnités journalières.

RETRAITE

• Maintenir des droits à la retraite pour tous les indépendants impactés par la crise, quel que soit leur secteur d'activité et engager la convergence des régimes de retraite.

LOGEMENT

• Élargir les avantages de la caution locative « Garantie Visale » aux indépendants de plus de 30 ans, en particulier pour ceux générant de faibles revenus.

FORMATION

• Simplifier la mobilisation des droits à la formation avec les Fonds d'assurance formation (FAF), en supprimant les avances de frais.

• Étoffer et adapter l'offre de formation accessible via le Compte Professionnel de Formation (CPF) aux besoins et contraintes des entrepreneurs.

• Augmenter le plafond de financement du CPF pour les indépendants non qualifiés au même niveau que celui des salariés non qualifiés. En complément de ces réformes, il est indispensable de lancer un grand plan d'information sur les droits sociaux des indépendants et un plan de formation des professionnels des CPAM, URSSAF, CNAV qui les accompagnent pour leur permettre de mobiliser davantage leurs droits.

9 : « Les indépendants français en 2021 », avril 2021 sondage Odoxa pour le syndicat Union
10 : Rapport HCFIPS sur la protection sociale des travailleurs indépendants, septembre 2020
11 : Consultation OpinionWay pour l'Adie - novembre 2021

POUR INTÉGRER LA CRÉATION D'ENTREPRISE AU CŒUR DES POLITIQUES DE L'EMPLOI



CE QUE LES PETITS ENTREPRENEURS NOUS DISENT :

“ Il faudrait aider plus les créateurs au chômage car sans fonds propres, il est difficile de se lancer sereinement. ”

LA CRÉATION D'ENTREPRISE, SOURCE D'INCLUSION DURABLE

C'est une évidence qui mérite d'être soulignée, la création d'entreprise est indissociablement une création d'emploi, certes souvent essentiellement celle de son propre emploi pour les entrepreneurs soutenus par l'Adie, mais surtout, d'un emploi durable.

Bien que démarrant avec plus de freins et n'ayant pas accès au crédit bancaire, les petites entreprises créées grâce à l'accompagnement et au financement de l'Adie s'avèrent en effet aussi pérennes que la moyenne des entreprises en France.

Dans un contexte de crise sanitaire qui accélère certaines mutations économiques et fait croître l'envie d'entreprendre¹², la création de son propre emploi doit être reconnue et soutenue comme une voie d'inclusion économique et sociale efficace. À ce titre, le soutien à la création d'activité devrait occuper une place beaucoup plus importante dans les politiques publiques sociales et économiques, de manière complémentaire et tout aussi légitimement que l'emploi salarié, pour un coût très faible pour la collectivité.

81%

DES ENTREPRISES FINANCÉES PAR L'ADIE SONT EN ACTIVITÉ 3 ANS APRÈS LEUR CRÉATION¹³

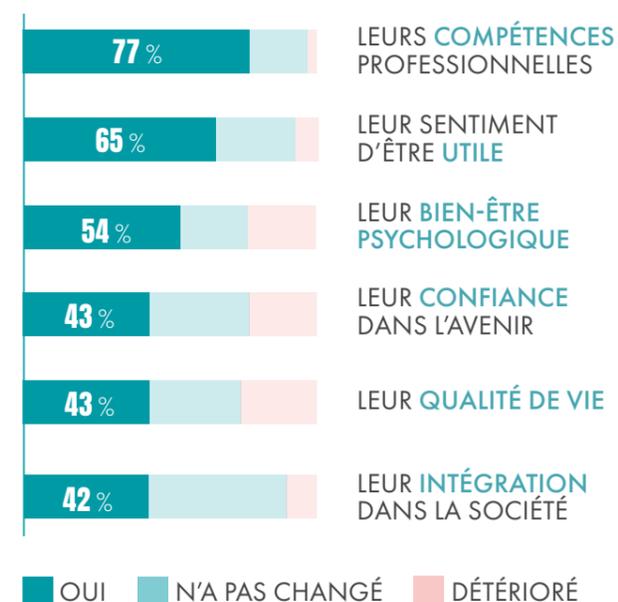
93%

DES ENTREPRENEURS FINANCÉS PAR L'ADIE SONT PROFESSIONNELLEMENT INSÉRÉS 2 À 3 ANS APRÈS LA CRÉATION DE LEUR ENTREPRISE¹³

LA CRÉATION D'ENTREPRISE, VOIE D'ACCOMPLISSEMENT PERSONNEL

La création d'entreprise procure aux travailleurs indépendants de nombreux autres effets positifs. En plus de développer des compétences nouvelles, l'aventure entrepreneuriale permet en effet d'améliorer le bien-être global des individus, tout en augmentant leur confiance en l'avenir et leur sentiment d'utilité dans la société.

La création d'entreprise a amélioré¹⁴ :



NOUS DEMANDONS

UN SOUTIEN DANS LA DURÉE AUX DEMANDEURS D'EMPLOI PORTEURS D'UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE

Parce que le processus de création d'une entreprise peut durer jusqu'à 3 ans, le temps de trouver des clients et de développer son chiffre d'affaires, il est essentiel que le soutien public accordé aux indépendants qui viennent de se lancer s'inscrive dans la durée.

- Restaurer l'Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) sur 3 ans pour les créateurs d'entreprise éloignés de l'emploi, au régime micro-social et micro-fiscal (exonération dégressive de leurs cotisations sociales, avec un maintien de leurs droits), comme le préconise le Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale¹⁵.
- Reconnaître les diplômes et les compétences des travailleurs étrangers pour leur faciliter l'accès à la création de leur entreprise.
- Rendre plus accessible le contrat d'engagement aux jeunes éloignés de l'emploi porteurs d'un projet de création d'entreprise, et l'adapter à leurs besoins spécifiques.
- Octroyer des primes de démarrage pour les créateurs d'entreprise éloignés de l'emploi sans fonds propres.
- Reconnaître les compétences générées par l'expérience entrepreneuriale grâce à une validation simplifiée des acquis de l'expérience.

L'INTÉGRATION DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE AUX DISPOSITIFS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

- Soutenir structurellement les associations d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise des personnes éloignées de l'emploi en mobilisant des fonds de l'IAE.
- Rendre éligibles les indépendants qu'elles accompagnent aux clauses sociales au même titre que les salariés de l'IAE.
- Renforcer l'enveloppe du Fonds de cohésion sociale, pour accompagner le développement du financement de la création d'entreprise.

¹² : INSEE PREMIÈRE, n° 1837, 03/02/2021

¹³ : Étude d'impact Adie 2021 réalisée par l'institut Audirep

¹⁴ : Consultation OpinionWay pour l'Adie - novembre 2021

¹⁵ : Rapport HCFIPS sur la protection sociale des travailleurs indépendants, septembre 2020

POUR ACCOMPAGNER LES PETITS ENTREPRENEURS LOCAUX, ACTEURS D'UNE ÉCONOMIE DURABLE ET DE PROXIMITÉ



CE QUE LES PETITS ENTREPRENEURS NOUS DISENT :

“ Nous les petits entrepreneurs, on a besoin de pouvoir déduire l'investissement technologique, numérique ou écologique de nos charges. ”

ILS VEULENT S'ENGAGER POUR UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ÉTHIQUE, ÉCOLOGIQUE, RÉILIENTE ET SOLIDAIRE

La conscience de la nécessité d'aller vers une économie plus juste, éthique et responsable ne concerne pas que les associations, les startups, et les grandes entreprises. L'Adie fait le constat que de plus en plus de créateurs d'entreprises qu'elle finance et accompagne se tournent vers l'entrepreneuriat pour incarner le changement qu'ils veulent voir dans le monde.

Portés par la volonté d'exercer une activité qui leur ressemble, en phase avec leur vision du monde et leurs valeurs, ces petits entrepreneurs locaux **se sentent investis d'une mission pour la société.**

Ils sont de plus en plus nombreux à mettre au cœur de leur projet une mission de solidarité, de responsabilité sociale ou environnementale, et à souhaiter jouer un rôle dans le développement de leur territoire et la création d'emplois locaux.

69%

DES ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS PAR L'ADIE ACCORDENT DE L'IMPORTANCE AUX QUESTIONS ÉCOLOGIQUES ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE¹⁶

Les petits entrepreneurs locaux veulent¹⁷ :



16 : Étude d'impact de l'Adie, réalisée par l'Institut Audirep, 2021
17 : Consultation OpinionWay pour l'Adie - novembre 2021

LES RÉPONSES DE L'ÉTAT NE SONT PAS À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Si de nombreux plans et aides à la transition écologique existent pour les grands groupes, les PME voire les TPE, la plupart sont peu adaptés et inaccessibles aux travailleurs indépendants. Aussi, beaucoup ne sont pas en mesure de financer seuls ce genre de dispositifs.

1/3

DES PETITS ENTREPRENEURS LOCAUX CONSIDÈRENT COMME PRIORITAIRE D'ÊTRE SOUTENUS DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE¹⁷

Parmi les défis de la transition écologique, la mobilité durable est un enjeu majeur à très court terme. La mise en place des Zones à Faibles Émissions (ZFE) va interdire la circulation de dizaines de milliers de véhicules utilitaires anciens et polluants dans les métropoles.

Si les entrepreneurs ne sont pas capables de financer cette transformation, ils ne seront plus en mesure d'exercer leur activité. Or, l'acquisition d'un véhicule propre est souvent trop coûteuse pour les indépendants et les aides de l'État (notamment la prime à la conversion) sont insuffisantes et inadaptées.

Accompagner la mobilité propre via l'acquisition de véhicules peu polluants est donc non seulement un levier essentiel pour atteindre les objectifs en matière de lutte contre la pollution et de décarbonation de notre économie, mais également un enjeu de justice sociale.

De même, bien que les entrepreneurs soient nombreux à se projeter dans la création d'emplois ces prochaines années, le cap de la première embauche représente pour eux une prise de risque très importante qui freine le passage à l'acte. Il y a là tout un potentiel sous-exploité de création, par des entreprises à taille humaine, d'emplois pleinement ancrés dans le tissu économique local et donc non délocalisables.

NOUS DEMANDONS

ÉLABORER UN PLAN GOUVERNEMENTAL DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SPÉCIFIQUE POUR LES INDÉPENDANTS

- Réformer la prime à la conversion et le bonus écologique pour les indépendants (ciblage, critères d'éligibilité, montant, processus d'avances de frais...), à la fois pour les véhicules neufs et d'occasion.
- Ouvrir les aides à la transition écologique aux indépendants et les inscrire dans la durée.
- Rendre les formations à la transition écologique accessibles aux indépendants via leur Compte Professionnel de Formation (CPF).

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES LOCALES POUR DYNAMISER LES TERRITOIRES

- Sécuriser et soutenir les petits entrepreneurs locaux dans l'embauche des premiers salariés pour amplifier leur impact en termes de création d'emplois locaux non délocalisables.
- Faciliter l'accès des petits entrepreneurs locaux aux marchés publics pour soutenir l'économie de proximité.

L'ADIE EN CHIFFRES



L'Adie est une association nationale reconnue d'utilité publique qui défend l'idée que **chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur, s'il a accès à un crédit et à un accompagnement professionnel.**

Depuis plus de **30 ans**, son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise, pour une économie plus inclusive.

Dans ses **184** antennes et **323** permanences qui couvrent tout le territoire national, ses **636** salariés et **1 200** bénévoles accompagnent les créateurs d'entreprise.

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE DURABLE DES ENTREPRENEURS 2 À 3 ANS APRÈS LA CRÉATION DE LEUR ACTIVITÉ¹⁸



DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT QUI SE MAINTIENNENT

2/3

des entrepreneurs prévoient de **pérenniser** ou **développer** leur entreprise en 2021

UNE BANCARISATION RENFORCÉE DES ENTREPRENEURS

78 %

des entrepreneurs en activité estiment que **la relation avec leur banque se passe bien**

DES ENTREPRISES QUI CRÉENT DE L'EMPLOI¹⁸

11 % des entrepreneurs ont pu créer au moins **un emploi salarié**

1,26 emploi crée en moyenne par **entreprise** encore en **activité**

près d'**1** entrepreneur sur **5** souhaite **embaucher un salarié ou plus**

2,53 €¹⁹

VS

2,38 €

EN 2016

C'est ce que rapporte à la collectivité **1 € investi** dans l'action de l'Adie auprès des **créateurs d'entreprise**

Cette progression s'explique notamment par le fait que les équipes de l'Adie ont su financer plus d'entrepreneurs mais aussi par la hausse du taux de pérennité des entreprises ainsi créées.



MICROCRÉDIT

14,1 mois

C'est le **temps nécessaire** pour **amortir le coût de l'activité** de microcrédit professionnel de l'Adie.

¹⁸ : Étude d'impact de l'Adie, réalisée par l'Institut Audirep, 2021
¹⁹ : Étude SROI, réalisée par KPMG, 2021



adie

www.adie.org



@association_adie



association.adie



@Adieorg

© Adie 01/2022 • Direction de la Communication
Imprimé sur papier 100 % recyclé, 100 % français